

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1134

30 avril 2015

### SOMMAIRE

Actor General Partner S.à r.l. Finland S.C.A. ....	54404	Sovreal 4 S.à r.l. ....	54386
Apple Tree Investments S.à r.l. ....	54402	Spa Anywhere S.à r.l. ....	54386
Argan Luxembourg S.à r.l. ....	54427	Sport-Elec International S.A. ....	54386
Eaton Participations S.A. ....	54398	SR-Autoglas S.à r.l. ....	54386
Enéide S.A. ....	54431	St. Modwen Properties II S.à r.l. ....	54386
Fondation Helping Hand ....	54396	St. Modwen Properties V S.à r.l. ....	54392
Fortezza NON IPO S.à r.l. ....	54394	Suricate Solutions ....	54388
Genesa S.à r.l. ....	54430	Tannenberg S.à r.l. ....	54388
Golding Investments V S.A. ....	54411	T-C PEP Holding S.à r.l. ....	54392
Graphopolis S.A. ....	54430	Textilco S.A. ....	54387
Highland VIII - Lux (1) S.à r.l. ....	54432	TMC Luxembourg S.à r.l. ....	54390
Il Bacio di Stile S.à r.l. ....	54432	TMF Fund Services (Luxembourg) S.A. ..	54393
Invictus Consulting S.à r.l. ....	54396	Tollamen SPF, SA ....	54390
Luxmont GmbH ....	54430	TQ4 S.à r.l. ....	54390
Saviolux S.A. ....	54389	UK Students City S.à r.l. ....	54392
SCA Luxembourg Branch ....	54391	UK Students IHC S.à r.l. ....	54389
SCHENK Luxembourg S.A. ....	54389	Vallis Sustainable Investments I, S.C.A., SI-CAR ....	54393
Schreinerei Karrenbauer S.à r.l. ....	54389	Vaneriaux S.A. ....	54391
Serene Investment S.A. ....	54387	Vector International Investments S.à r.l. ....	54393
Sereno S.A. ....	54388	Veranda-Lux S.A. ....	54391
Sodexo Pass S.A. ....	54387	Via Holdco (Lux) S.à r.l. ....	54412
Soldanelle S.A. ....	54387	VIII City Place House Holdings S.à r.l. ...	54391
Soluna Consulting S.A. ....	54387	WAGENER Frères ....	54393
Soluna Consulting S.A. ....	54390		
Sovreal 1 S.à r.l. ....	54388		

**Sport-Elec International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 115.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044733/9.

(150050478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**SR-Autoglas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 65, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 129.132.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044734/10.

(150050862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**St. Modwen Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 154.040.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044735/10.

(150050413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Sovreal 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 157.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SOVREAL 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015044731/12.

(150050829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Spa Anywhere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 159.204.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.

19, rue de la Gare

L-3237 BETTEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015044732/13.

(150050584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Sodexo Pass S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 31.382.

Les comptes annuels au 31 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044722/9.

(150051032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Soldanelle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 177.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015044723/10.

(150050896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Serene Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015044714/10.

(150050415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Soluna Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.926.

Par le présente, je soussigné, Denis DADASHEV, demeurant professionnellement au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat du poste de commissaire aux comptes dans la société SOLUNA CONSULTING S.A. ayant son siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.926.

Luxembourg, le 20.03.2015.

Denis DADASHEV.

Référence de publication: 2015044724/11.

(150050744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Textilco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 40.730.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mars 2015*

- la démission de Monsieur Pascal De Graeve de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Monsieur Fabrice CAURLA, expert-comptable, né le 04 février 1983 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant au 3, rue Emile Eischen à L-4107 Esch-sur-Alzette est nommé en son remplacement, en tant qu'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

Certifié sincère et conforme

TEXTILCO S.A.

Référence de publication: 2015044757/14.

(150050844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Sereno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 57.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044716/9.

(150050855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Sovreal 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 157.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SOVREAL 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015044728/12.

(150050832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Suricate Solutions, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 194.574.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 09/03/2015*

Il résulte de cette assemblée générale que le siège social de la société a été transféré au L-2449 Luxembourg, 59, Boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe BIANCO

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015044748/13.

(150051086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Tannenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 124.826.

Il résulte d'une résolution circulaire en date du 11 mars 2015 que Tomas Lichy et Cameron MacDougall ont démissionné de leur poste de gérant de la Société avec effet au 4 mars 2015.

Dans cette résolution circulaire, Dr Bernhard Engelbrecht né le 21.12.1967 à Munich, Allemagne et résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg et Arwed Fischer né le 02.11.1952 à Kemnath, Allemagne et résidant professionnellement à Fuggerstraße 26, 86150 Augsburg, Allemagne ont été nommés gérants de la Société avec effet au 11 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

Il résulte de cette démission et de cette nomination que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Dr Bernhard Engelbrecht, gérant du conseil de gérance; et
- Monsieur Arwed Fischer, gérant du conseil de gérance.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Tannenberg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015044751/20.

(150050768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Saviolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel.  
R.C.S. Luxembourg B 24.591.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044706/10.

(150051001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

**Schreinerei Karrenbauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 144.932.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044712/10.

(150050597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

**UK Students IHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 170.441.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue au siège social de la Société le 12 février 2015*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à compter du 2 mars 2015.

UK Students IHC S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015044771/13.

(150050269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

**SCHENK Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 23, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 93.253.

*Berichtigte Hinterlegung der Hinterlegung N°L150047812 vom 16.03.2015*

*Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates vom 26. Januar 2015*

Es wurde u.a. beschlossen,

- den Rücktritt von Herrn Michel LEDENT, wohnhaft in B-4877 OLNE, Froidbermont 33, von seinem Mandat als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied anzunehmen;

- Herrn Alain FRISEE, geboren am 19. Januar 1963 in Verviers (B), wohnhaft in B-4870 TROOZ, 384, rue sur les Charneux, auf unbefristete Dauer, zum technischen Direktor zu ernennen. In Rahmen seiner Funktion ist er Delegierter der täglichen Geschäftsführung und verpflichtet die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift.

Diese Beschlüsse werden einstimmig gefasst.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 19. März 2015.

Für SCHENK Luxembourg S.A.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015044711/21.

(150050272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

**TMC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 146.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044760/9.

(150050736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

**Soluna Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.926.

Par le présente, je soussignée, Rita Junker, demeurant professionnellement au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat du poste d'administrateur dans la société SOLUNA CONSULTING S.A. ayant son siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.926.

Luxembourg, le 20.03.2015.

Rita Junker.

Référence de publication: 2015044725/11.

(150050744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

**Tollamen SPF, SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.551.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 décembre 2014*

Monsieur Philippe STOCK, employé privé né le 10/09/1960 à Gosselies (B) et demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2020;

Madame Françoise Dumont, employée privée demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg est nommée en tant que président du Conseil d'Administration. Elle assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

TOLLAMEN SPF S.A.

Référence de publication: 2015044762/16.

(150050941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

**TQ4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 127.789.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2015 que:

- Madame Elena LATORRE, employée privée, née le 6 décembre 1975 à Luxembourg, et demeurant professionnellement au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg a été nommée gérant de type B en remplacement de Monsieur Paolo PASSARO démissionnaire.

- Le siège social est transféré du 26 28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg, au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg .

- En outre, il est à noter que Madame Orietta RIMI, gérant de Type A actuel, est désormais domiciliée au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg .

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015044764/18.

(150050320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

**Veranda-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9689 Tarchamps, 30, Um Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 95.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044782/10.

(150050968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**VIII City Place House Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 154.408.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015044783/10.

(150050482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**SCA Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 170.066.

**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

Le conseil d'administration de la Société a décidé en date du 10 mars 2015 de fermer la succursale SCA Luxembourg Branch, avec siège social à 68 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170066, avec effet au 10 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044710/12.

(150050582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Vaneriaux S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 176.856.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale du 20 mars 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 20 mars 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Pour VANERIAUX S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015044780/22.

(150050808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**St. Modwen Properties V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.141.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044738/10.

(150050409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**UK Students City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.809.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue au siège social de la Société le 12 février 2015*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à compter du 2 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UK Students City S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015044769/14.

(150050270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**T-C PEP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 883.300,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.894.

Par résolutions prises en date du 23 janvier 2015, les associés ont:

1. nommé Willem-Arnoud van Rooyen, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. nommé Allyson Casey Foulks, avec adresse professionnelle au 8500, Andrew Carnagie Boulevard, 28262-8500, Charlotte, North Carolina, Etats-Unis, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

3. accepté la démission de Mark J. Wood, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 4<sup>ème</sup> étage, 10017 New York, Etats-Unis de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

4. reclassé le mandat du gérant de catégorie B, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

5. reclassé le mandat du gérant de catégorie B, Karl Heinz Dick, avec adresse au 53, Tontelerwee, L-8552 Oberpallen, en gérant de catégorie A, avec effet immédiat

6. reclassé le mandat du gérant de catégorie A, Robert J. Redican, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 4<sup>ème</sup> étage, 10017 New York, Etats-Unis, en gérant de catégorie B, avec effet immédiat

7. pris connaissance que le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, précité, gérant de catégorie A
- Karl Heinz Dick, précité, gérant de catégorie A
- Robert J. Redican, précité, gérant de catégorie B
- Willem-Arnoud van Rooyen, précité, gérant de catégorie B
- Allyson Casey Foulks, précitée, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015044749/30.

(150050767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**TMF Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 66.384.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 mars 2015.  
Référence de publication: 2015044761/10.  
(150050919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**WAGENER Frères, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 56, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 27.632.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2015044790/11.  
(150050800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Vallis Sustainable Investments I, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue de Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 159.018.

Les comptes annuels audités au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.  
Salvatore Rosato  
Mandataire

Référence de publication: 2015044778/15.  
(150050605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Vector International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 190.839.

**EXTRAIT**

En date du 19 mars 2015, l'actionnaire unique de la société a nommé Burak Dalgin, né le 5 août 1978 à Bursa, Turquie, avec adresse professionnelle à Apa Giz Plaza, 12<sup>th</sup> Floor Levent Istanbul, Turquie, en tant que gérant de catégorie A de la société pour une durée illimitée avec effet au 19 mars 2015.

Le conseil de gérance de la société est dès lors composé comme suit:

- Nicholas Kabcenell, gérant de catégorie A;
- Burak Dalgin, gérant de catégorie A;
- Wim Ritz, gérant de catégorie B;
- Jan Vanhoutte, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015044779/18.  
(150050448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

---

**Fortezza NON IPO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.941.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Fortezza Parent S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B 112.379,

hereby represented by Mrs Fulvia BIZZOZERO, private employee, with professional address at 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 18<sup>th</sup>, 2014; and

2) Fortezza Sisterco S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B 112.378,

hereby represented by Mrs Fulvia BIZZOZERO, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 18<sup>th</sup>, 2014.

Which proxies, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, are the only shareholders (the "Shareholders") of "Fortezza NON IPO S. à r.l." a limited liability company with registered office at 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B 131.941 and incorporated by deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, on September 13<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2406 of October 24<sup>th</sup>, 2007. These Articles of Incorporation have not yet been amended since.

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to liquidate the Company;
- 2) Appointment of a liquidator and definition of his responsibilities;
- 3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The Shareholders decide to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Shareholders appoint as liquidator Mrs Fulvia BIZZOZERO, private employee, born in Liège (Belgium) on June 3<sup>rd</sup>, 1968, with professional address at 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 (the "Law"). The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Shareholders, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Shareholders.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which will be defined and for the duration fixed by itself.

The Shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory, he signed together with us the notary the present original deed.

### Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1) Fortezza Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.379,

ici représentée par Madame Fulvia BIZZOZERO, employée privée, avec adresse professionnelle au 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, en vertu d'un procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 18 décembre 2014; et

2) Fortezza Sisterco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.378,

ici représentée par Madame Fulvia BIZZOZERO, prénommée, en vertu d'un procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 18 décembre 2014.

Lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés (les «Associés») de la société à responsabilité limitée «Fortezza NON IPO S. à r.l.», avec siège social au 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.941 et constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2406 du 24 octobre 2007, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décisions sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités;
- 3) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique:

#### *Première résolution*

Les Associés décident la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés désignent comme liquidateur Madame Fulvia BIZZOZERO, employée privée, née à Liège (Belgique) le 3 juin 1968, avec adresse professionnelle au 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de ses Associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Les Associés décident en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux Associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Bizzozero et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/63052. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043486/125.

(150050124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

**Invictus Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 157.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015044507/12.

(150050462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

**Fondation Helping Hand, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg G 213.

*Compte de profits et pertes pour l'exercice clôturé au 31 Décembre 2014*

	2014	2013
<b>CHARGES</b>		
Financement des Programmes . . . . .	87,000.00	30,000.00
Frais de Personnel . . . . .	0.00	0.00
Salaires et traitements		
Charges sociales couvrant les salaires et traitements		
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles . . . . .	0.00	0.00
Autres charges d'exploitation . . . . .	22.25	110.58
Intérêts et charges assimilées (note 3) . . . . .	9,041.59	9,941.50
Corrections de valeur sur valeurs mobilières . . . . .	0.00	0.00
Charges exceptionnelles . . . . .	0.00	0.00
Autres impôts . . . . .	0.00	0.00
Résultat de l'exercice . . . . .	<u>205,113.99</u>	<u>275,066.18</u>
Total des Charges . . . . .	<u>301,177.83</u>	<u>315,118.26</u>
<b>PRODUITS</b>		
Financements Organismes Nationaux . . . . .	0.00	0.00
Dons . . . . .	200,000.00	200,000.00
Autres produits d'exploitation . . . . .	0.00	0.00
Intérêts et produits assimilés . . . . .	101,177.83	115,118.26
Produits exceptionnels . . . . .		0.00
Total des Produits . . . . .	<u>301,177.83</u>	<u>315,118.26</u>

## Bilan 31 Décembre 2014

	31/12/2013	31/12/2014
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations Corporelles . . . . .	0	0
Terrains et constructions		
Autres installations, outillage et mobilier		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE . . . . .	<u>0</u>	<u>0</u>
ACTIF CIRCULANT		
Créances (note 2) . . . . .	224	0
Valeurs Mobilières . . . . .	1,951,450	2,275,472
Avoirs en banque . . . . .	<u>307,513</u>	<u>188,830</u>
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT . . . . .	<u>2,259,188</u>	<u>2,464,302</u>
COMPTES DE REGULARISATION . . . . .	0	0
TOTAL DE L'ACTIF . . . . .	<u>2,259,188</u>	<u>2,464,302</u>
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Résultats reportés . . . . .	1,070,433.17	1,345,499.35
Résultat de l'exercice . . . . .	275,066.18	205,113.99
Apport initial . . . . .	<u>913,688.28</u>	<u>913,688.28</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES . . . . .	<u>2,259,188</u>	<u>2,464,302</u>
PROVISIONS		
DETTES		
Dettes sur achats et prestations de services		
Dettes Fiscales et au titre de la sécurité sociale . . . . .	0	0
Dettes fiscales		
Dettes au titre de la sécurité sociale		
Autres dettes		
Dont la durée est supérieure à un an . . . . .	0	0
Dont la durée est inférieure à un an . . . . .	0	0
TOTAL DES DETTES . . . . .	0	0
COMPTES DE REGULARISATION . . . . .	0	0
TOTAL DU PASSIF . . . . .	<u>2,259,188</u>	<u>2,464,302</u>

## Annexe

**Note 1. Principales règles d'évaluation.** Les principales règles d'évaluation adoptées par la Fondation sont les suivantes:

## 1.1 Valeurs mobilières

Méthode d'évaluation au coût historique

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition, incluant les frais accessoires et déterminé selon la méthode des prix moyens pondérés ou de leur valeur de marché, exprimée dans la devise de préparation des comptes annuels. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne

La valeur du marché correspond au dernier cours disponible le jour de l'évaluation.

## 1.2 Conversion des postes en devise

Les avoirs en banques sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

## 1.3 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

**Note 2. Créances.** Les créances se composent exclusivement des intérêts courus sur les obligations détenues à la clôture.

**Note 3. Intérêts et charges assimilées.** Les intérêts et charges assimilées pour l'exercice se décomposent comme suit:

(En Euros)	2014	2013
Frais de gestion . . . . .	-	117.36
Frais sur titres (achat, vente, garde) . . . . .	5,707.94	550.69
Com. Trim. BIL Wealth Management . . . . .	2,808.65	5,574.77

Autres droits et impôts . . . . .	-	1,589.08	
Moins-values de cession de valeurs mobilières . . . . .	525.00		433.16
Ecart de change . . . . .	-	1,676.45	
TOTAL . . . . .	9,041.59		9,941.50

## Budget 2015

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Frais de gestion . . . . .		2,500.00	
Frais de communication . . . . .		500.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT . . . . .			3,000.00

## CONTRIBUTION A DES PROJETS D'UTILITE PUBLIQUE

Projets en discussion . . . . .		82,500.00	
TOTAL CONTRIBUTION . . . . .			82,500.00

## REVENU

Dons . . . . .		200,000.00	
Produits financiers net (frais de commission déduits) . . . . .		100,000.00	
TOTAL REVENU . . . . .			300,000.00
RESULTAT . . . . .			214,500.00

## Notes sur le budget 2015

Produits de gestion - charges de gestion et de communication 2014 . . . . .		92,113.99	
Investissements prévus sur les projets en 2015 . . . . .		82,500.00	
Compensation de l'inflation (zone euro) . . . . .		9,613.99	
Pourcentage de cette compensation sur le capital au 31/12/2014 (2 464 302 €) . . . . .			0.4%

Référence de publication: 2015043501/103.

(150049854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

**Eaton Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 195.438.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize mars

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) dûment empêchée, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. Madame Isabelle ROOSE, ingénieur commercial, née à Bruges (Belgique), le 2 novembre 1973, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

2. Monsieur Philippe RIBIERE, ingénieur, né à Courbevoie (France), le 4 février 1974, demeurant au 95, Eaton Place SW 1X 8LZ à Londres (Royaume-Uni).

ici représentés par Monsieur Anthony THILLMANY, employé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu de procurations lui données sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «EATON PARTICIPATIONS S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute

autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, ils constitueront un conseil d'admini-

nistration. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

*Souscription et Libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré à hauteur de 100% (cent pour cent) en espèces les montants suivants

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Isabelle ROOSE . . . . .	15 500	15 500	155
Philippe RIBIERE . . . . .	15 500	15 500	155
TOTAL . . . . .	31 000	31 000	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

*Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.350,-.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants ci-avant désignés, dûment représentés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Madame Isabelle ROOSE, ingénieur commercial, née à Bruges (Belgique), le 2 novembre 1973, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre;
  - Monsieur Philippe RIBIERE, ingénieur, né à Courbevoie (France), le 4 février 1974, demeurant au 95, Eaton Place SW 1X 8LZ à Londres (Royaume-Uni);
  - Madame Jeanne Marie ROOSE, retraitée, née à Bruges (Belgique), le 20 mai 1941, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - ACCOUNTIS S.à r.l., établie et ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 60219.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 2, Avenue du X Septembre.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/03/2015. Relation: EAC/2015/6212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19/03/2015.

Référence de publication: 2015043472/190.

(150050176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

**Apple Tree Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.384.748,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.489.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared:

Apple Tree Partners IV L.P., a limited partnership organized and existing under the law of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered under number 68204, acting through its managing general partner, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, having her professional address in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Apple Tree Investments S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée with registered office at L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 174.489, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), dated December 20, 2012, published in the Mémorial C, number 573 on March 8, 2013. The articles have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on February 13, 2015 not yet published in the Mémorial C.

Said appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following agenda for the present general meeting of the Company:

*Agenda*

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of eighty five thousand Euros (EUR 85,000.-) so as to bring it from its current amount of one million two hundred ninety nine thousand seven hundred forty eight Euros (EUR 1,299,748.-) to one million three hundred eighty four thousand seven hundred forty eight Euros (EUR 1,384,748.-) by the issuance of eighty five thousand (85,000) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the “New Shares”).

2. Subscription and paying up of the eighty five thousand (85,000) New Shares by Apple Tree Partners IV L.P., by a contribution in cash of eighty five thousand Euros (EUR 85,000.-), whose existence and value is documented by a blocking certificate.

3. Amendment of the first sentence of article 6 of the Company’s articles of association to reflect the proposed increase of the share capital

4. Any other business.

Then, the general meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of eighty five thousand Euros (EUR 85,000.-), so as to bring it from its current amount of one million two hundred ninety nine thousand seven hundred forty eight Euros (EUR 1,299,748.-) to one million three hundred eighty four thousand seven hundred forty eight Euros (EUR 1,384,748.-) by the issuance of eighty five thousand (85,000) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the “New Shares”).

*Subscription and payment*

The eighty five thousand (85,000) New Shares are subscribed for by Apple Tree Partners IV L.P., pre-named, the sole existing shareholder of the Company.

Apple Tree Partners IV L.P., has declared to subscribe for and fully pay up the eighty five thousand (85,000) New Shares by a contribution in cash of eighty five thousand Euros (EUR 85,000.-). The aforementioned amount of eighty five thousand Euros (EUR 85,000.-) is at the disposal of the Company.

Proof of such payment has been given on presentation of a blocking certificate from the Company’s account bank.

*Second resolution*

The general meeting resolved to subsequently amend the first sentence of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above capital increase by the creation and the issuance of eighty five thousand (85,000) New Shares as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at one million three hundred eighty four thousand seven hundred forty eight Euros (EUR 1,384,748.-) represented by one million three hundred eighty four thousand seven hundred forty eight (1,384,748) shares (the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. (...)”.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person representing the appearing party, who is known to the notary, by first name, last name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille quinze, le cinq mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

Apple Tree Partners IV L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit des îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, îles des Cayman, immatriculé sous le numéro 68204, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante prénommée et le notaire soussigné, demeurera annexée à l'acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de Apple Tree Investments S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 174.489, constituée suivant acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 573 le 8 mars 2013. Les articles ont été dernièrement modifiés par acte notarié du notaire sus mentionné le treize février 2015 non encore publié au Mémorial C.

La partie comparante prénommée, représentée comme établit ci avant, a requis le notaire instrumentant d'acter l'ordre du jour qui suit:

#### *Ordre du jour*

1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 85.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-huit Euros (EUR 1.299.748,-) au montant de un million trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-huit Euros (EUR 1.384.748,-) par l'émission de quatre-vingt-cinq mille (85.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

2) Souscription et libération de toutes les quatre-vingt-cinq mille (85.000) Nouvelles Parts Sociales par Apple Tree Partners IV L.P., par apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 85.000,-), dont l'existence et la valeur est documentée par un certificat de déblocage.

3) Modification de la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter ladite augmentation de capital social.

4) Divers.

Ensuite, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 85.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-huit Euros (EUR 1.299.748,-) au montant de un million trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-huit Euros (EUR 1.384.748,-) par l'émission de quatre-vingt-cinq mille (85.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

#### *Souscription et libération*

Toutes les quatre-vingt-cinq mille (85.000) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Appel Tree Partners IV L.P., prénommée, l'associé unique de la Société.

Appel Tree Partners IV L.P., a déclaré souscrire et payé entièrement les quatre-vingt-cinq mille (85.000) Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 85.000,-). Le prédit montant de quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 85.000,-) est à la disposition de la Société.

La preuve de ce paiement a été donnée par la présentation d'un certificat de blocage émis par la banque de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier en conséquence la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter ladite augmentation de capital social par l'émission de quatre-vingt-cinq mille (85.000) Nouvelles Parts Sociales, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-huit Euros (EUR 1.384.748,-) représenté par un million trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-huit (1.384.748) parts sociales (les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune. (...)».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mars 2015. Relation: EAC/2015/5632. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015042137/131.

(150048321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

**Actor General Partner S.à r.l. Finland S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 186.556.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of January.

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Actor General Partner S.à r.l. Finland SCA, a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2 c, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 186.556, and incorporated following a deed of the undersigned notary dated 28 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 July 2014 number 1725 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 July 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 22 October 2014 number 3057.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") is declared open at 7.00 p.m. by Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed, Me Fabian Piron, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The Meeting elected Mr Ruadhán Ó Ciaráin, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To increase the share capital of the Company by an amount of eighty thousand six hundred seventy-one euro and eighty euro cents (EUR 80,671.80) so as to raise it from its present amount of thirty-six thousand euro and three euro cents (EUR 36,000.03) to one hundred sixteen thousand six hundred seventy-one euro and eighty-three euro cents (EUR 116,671.83).

2 To issue two million six hundred eighty-nine thousand sixty (2,689,060) new class A ordinary shares with a nominal value of three euro cents (EUR 0.03) per share, having the same rights and privileges as the existing class A ordinary shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and any other rights in relation to such capital increase.

4 To accept subscription for the two million six hundred eighty-nine thousand sixty (2,689,060) newly issued class A ordinary shares, with payment of a share premium, and to accept payment in full for such newly issued shares by a contribution in cash.

5 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the foregoing proposed resolutions.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the Meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the entire share capital was represented at the Meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the Meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the Meeting, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of eighty thousand six hundred seventy-one euro and eighty euro cents (EUR 80,671.80) so as to raise it from its present amount of thirty-six thousand euro and three euro cents (EUR 36,000.03) to one hundred sixteen thousand six hundred seventy-one euro and eighty-three euro cents (EUR 116,671.83).

*Second resolution*

The Meeting resolved to issue two million six hundred eighty-nine thousand sixty (2,689,060) new class A ordinary shares, each having a nominal value of three cents (EUR 0.03) and having the same rights and privileges as the existing class A ordinary shares.

*Third resolution*

The Meeting resolved to acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and any other rights, if any, in relation to such capital increase.

*Subscription - Payment*

Thereupon have appeared:

1. Actor General Partner S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 2c, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Registry of Commerce and Companies of Luxembourg, Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 143.941 (the "Subscriber 1"),

2. Erkki Virta, a Finnish national residing at Arvi Kariston katu 4 E21 13100 Hämeenlinna, Finland (the "Subscriber 2"),

3. Harri Pomell, a Finnish national (the "Subscriber 3"),

4. Katja Taalas, a Finnish national (the "Subscriber 4"),

5. Andreas Taalas, a Finnish national (the "Subscriber 5"),

6. Jarkko Nurminen, a Finnish national (the "Subscriber 6"),

7. Antti Joensuu, a Finnish national residing at Niemenkyläntie 801, 02570 Sluntio, Finland (the "Subscriber 7"),

8. Antti Marttila, a Finnish national residing at Rantakatu 766, 10900 Hanko, Finland (the "Subscriber 8"),

9. Henri Ärölä, a Finnish national residing at Iirislahdenranta 6A2, 02230 Espoo, Finland (the "Subscriber 9"),

10. Jani Peltomäki, a Finnish national residing at Uudenmaantie 14, 03400 Vihti, Finland (the "Subscriber 10"),

11. Josef Fakeh, a Finnish national residing at Harjannetie 10 A 4, 00710 Helsinki, Finland (the "Subscriber 11"),

12. Juho-Antti Ahola, a Finnish national residing at Topeliuksenkatu 31 13 31 00250 Helsinki, Finland (the "Subscriber 12"),

13. Kasper Rasilainen, a Finnish national residing at Jääkärinkatu 6B D 30, 00150 Helsinki, Finland (the "Subscriber 13"),

14. Karo Vainionpää, a Finnish national residing at Sauvinrinne 4, 08500 Lohja, Finland (the "Subscriber 14"),

15. Maria Lovén, a Finnish national residing at Kirkkorannantie 9 B1 90230 Oulu, Finland (the "Subscriber 15"),

16. Mikko Mäyränpää, a Finnish national residing at Pihlajatie 25 A 17, 00270 Helsinki, Finland (the "Subscriber 16"),

17. Paula Simola, a Finnish national residing at Tanelinpolku 3, 23500 Uusikaupunki, Finland (the "Subscriber 17"),

18. Pedro Herrero, a Finnish national residing at Vihervaaranranta 14 A 7, 02710 Espoo Finland (the "Subscriber 18"),

19. Pertti Simola, a Finnish national residing at Tanelinpolku 3, 23500 Uusikaupunki, Finland (the "Subscriber 19"),

20. Petri Kullanmäki, a Finnish national (the “Subscriber 20”),
  21. Sampsa Pikkarainen, a Finnish national residing at Kirsikkaportti 5 c, 02710 Espoo Finland (the “Subscriber 21”),
  22. Terho Lukkarinen, a Finnish national residing at Jokisalmentie 100, 72710 Vaaraslahti, Finland (the “Subscriber 22”),
  23. Tuukka Porkka, a Finnish national residing at Silmäkkeenkatu 8L5 33560 Tampere, Finland (the “Subscriber 23”),
  24. Ville Holopainen, a Finnish national residing at Pohjoinen Rantatie katu 31 644, 0100 Helsinki, Finland (the “Subscriber 24”),
  25. Niklas Härus, a Finnish national residing at Kivitorpantie 3 A 16 0330 Helsinki, Finland (the “Subscriber 25”),
  26. Satu Ahola, a Finnish national residing at Sunilankuja 1E, 00720 Helsinki, Finland (the “Subscriber 26”),
  27. ProEruMed Oy, a company governed by the laws of Finland, with registered office at Vahtolanranta 16, 95315 Törmä, Finland (the “Subscriber 27”),
  28. Hanne Kuittinen, a Finnish national residing at Ankionkatu, 3 F 25, 33580 Tampere, Finland (the “Subscriber 28”),
  29. Bergqvist Holdings Oy, a company governed by the laws of Finland, with registered office at Uiskotie 2 b, 00950 Helsinki, Finland (the “Subscriber 29”),
  30. Joonas Putkonen, a Finnish national residing at Säterinrinne 8 B 23 02600 Espoo, Finland (the “Subscriber 30”),
  31. Mikko Hämäläinen, a Finnish national residing at Munkkiniemen Puistotie 18 A 2 00336, Helsinki, Finland (the “Subscriber 31”),
  32. Toni Jäntti, a Finnish national (the “Subscriber 32”),
  33. Tmp Holding Oy, a company governed by the laws of Finland (the “Subscriber 33”),
  34. Mean capital Oy, a company governed by the laws of Finland (the “Subscriber 34”),
  35. Ketunlenkki Capital Oy, a company governed by the laws of Finland (the “Subscriber 35”),
- (all together being referred to as the “Subscribers”).

The Subscribers are here all represented by Me Fabian Piron, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal given on 30 January 2015; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Subscribers declared to subscribe for the number of new class A ordinary shares as allocated in the table below and to pay these newly issued shares in full, together with a share premium, by a payment in cash as indicated in the table below:

Name	Contribution in cash	Number of new A ordinary shares subscribed	Amount of share capital	Amount of share premium
Actor General Partner S.à r.l. . . . .	4,800,000.00	1,311,142	39,334.26	4,760,665.74
Erkki Virta . . . . .	125,000.00	34,144	1,024.32	123,975.68
Harri Pomell . . . . .	400,000.00	109,262	3,277.86	396,722.14
Katja Taalas . . . . .	160,000.00	43,705	1,311.15	158,688.85
Andreas Taalas . . . . .	160,000.00	43,705	1,311.15	158,688.85
Jarkko Nurminen . . . . .	8,866.42	2,422	72.66	8,793.76
Antti Joensuu . . . . .	100,000.00	27,315	819.45	99,180.55
Antti Marttila . . . . .	1,227,698.98	335,351	10,060.53	1,217,638.45
Henri Ärölö . . . . .	50,000.00	13,658	409.74	49,590.26
Jani Peltomäki . . . . .	17,216.61	4,703	141.09	17,075.52
Josef Fakeh . . . . .	32,487.37	8,874	266.22	32,221.15
Juho-Antti Ahola . . . . .	257,603.47	70,366	2,110.98	255,492.49
Kasper Rasilainen . . . . .	10,310.23	2,816	84.48	10,225.75
Karo Vainionpää . . . . .	8,608.30	2,351	70.53	8,537.77
Maria Lovén . . . . .	42,258.11	11,543	346.29	41,911.82
Mikko Mäyränpää . . . . .	35,638.38	9,735	292.05	35,346.33
Paula Simola . . . . .	8,608.30	2,351	70.53	8,537.77
Pedro Herrero . . . . .	100,000.00	27,315	819.45	99,180.55
Pertti Simola . . . . .	8,608.30	2,351	70.53	8,537.77
Petri Kullanmäki . . . . .	172,166.06	47,028	1,410.84	170,755.22
Sampsa Pikkarainen . . . . .	12,266.83	3,351	100.53	12,166.30
Terho Lukkarinen . . . . .	215,207.58	58,785	1,763.55	213,444.03
Tuukka Porkka . . . . .	36,800.50	10,052	301.56	36,498.94

Ville Holopainen . . . . .	100,000.00	27,315	819.45	99,180.55
Niklas Härus . . . . .	76,036.99	20,770	623.10	75,413.89
Satu Ahola . . . . .	34,258.11	9,358	280.74	33,977.37
ProEruMed Oy . . . . .	49,497.74	13,521	405.63	49,092.11
Hanne Kuittinen . . . . .	24,533.67	6,701	201.03	24,332.64
Bergqvist Holdings Oy . . . . .	50,000.00	13,658	409.74	49,590.26
Joona Putkonen . . . . .	15,845.65	4,328	129.84	15,715.81
Mikko Hämäläinen . . . . .	72,950.29	19,927	597.81	72,352.48
Toni Jäntti . . . . .	1,000,000.00	273,154	8,194.62	991,805.38
Tmp Holding Oy . . . . .	96,000.00	26,223	786.69	95,213.31
Mean Capital Oy . . . . .	240,000.00	65,557	1,966.71	238,033.29
Ketunlenkki Capital Oy . . . . .	96,000.00	26,223	786.69	95,213.31
Total . . . . .	9,844,467.89	2,689,060	80,671.80	9,763,796.09

The amount of the capital increase together with a total share premium of nine million seven hundred sixty-three thousand seven hundred ninety-six euro and nine euro cents (EUR 9,763,796.09) i.e. an aggregate amount of nine million eight hundred forty-four thousand four hundred sixty-seven euro and eighty nine euro cents (EUR 9,844,467.89) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Meeting resolved to accept said subscription and payment and to allot the two million six hundred eighty-nine thousand sixty (2,689,060) new class newly issued class A ordinary shares according to the above-mentioned subscription.

*Fourth resolution*

In view of the above, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the first paragraph of article 5 shall from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred sixteen thousand six hundred seventy-one euro and eighty-three (EUR 116,671.83) divided into three million six hundred seventy-nine thousand sixty (3,679,060) class A ordinary shares (the "Class A Shares") which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire (s) commanditaire(s)) (the "Class A Shareholders"), two hundred ten thousand (210,000) class C preferred shares (the "Class C Shares") which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) (the "Class C Shareholders"), and one (1) class B share (the "Class B Share"), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité) (the "Class B Shareholders"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has nominal value of three cents (EUR 0.03) and is fully paid up.”

The meeting was closed at 7.30 p.m.

*Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately four thousand three hundred euro (EUR 4,300.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente janvier,

par-devant nous Maître Marc Loesh, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Actor General Partner S.à r.l. Finland S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2 c, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.556, et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 juillet 2014 sous le numéro 1725 (la "Société"). Les statuts de la Société

furent modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 25 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 octobre 2014 sous le numéro 3057.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'"Assemblée") a été déclarée ouverte à 19.00 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Fabian Piron, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Ruadhán Ó Ciaráin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt mille six cent soixante-et-onze euro et quatre-vingt centimes (EUR 80.671,80) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille euros et trois centimes (EUR 36.000,03) à cent seize mille six cent soixante-et-onze euro et quatre-vingt-trois centimes (EUR 116.671,83).

2 Émission de deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante (2.689.060) nouvelles actions ordinaires de catégorie A, ayant une valeur nominale de trois centimes d'euros (EUR 0,03) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions ordinaires de catégorie A existantes.

3 Reconnaissance de la renonciation de l'ensemble des actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription et à tous autres droits en relation avec l'augmentation de capital.

4 Acceptation de la souscription de deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante (2.689.060) actions ordinaires de catégorie A nouvellement émises, avec paiement d'une prime d'émission, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en numéraire.

5 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions proposées précédentes.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'Assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'Assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'Assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt mille six cent soixante-et-onze euro et quatre-vingt centimes (EUR 80.671,80) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille euros et trois centimes (EUR 36.000,03) à cent seize mille six cent soixante-et-onze euro et quatre-vingt-trois centimes (EUR 116.671,83).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé d'émettre deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante (2.689.060) nouvelles actions ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de trois centimes d'euros (EUR 0,03) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions ordinaires de catégorie A existantes.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé de reconnaître la renonciation de l'ensemble des actionnaires de la Société existants à leur droit préférentiel de souscription et à tous autres droits en relation avec l'augmentation de capital.

#### *Souscription - Paiement*

En conséquence, interviennent:

1. Actor General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg avec siège social au 2c, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, ayant un capital de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.941 (le «Souscripteur 1»),

2. Erkki Virta, un ressortissant finlandais, résidant au Arvi Kariston katu 4 E21 13100 Hämeenlinna, Finlande (le «Souscripteur 2»),

3. Harri Pomell, un ressortissant finlandais (le «Souscripteur 3»),

4. Katja Taalas, un ressortissant finlandais (le «Souscripteur 4»),
5. Andreas Taalas, un ressortissant finlandais (le «Souscripteur 5»),
6. Jarkko Nurminen, un ressortissant finlandais (le «Souscripteur 6»),
7. Antti Joensuu, un ressortissant finlandais, résidant au Niemenkyläntie 801, 02570 Sluntio, Finlande (le «Souscripteur 7»),
8. Antti Marttila, un ressortissant finlandais, résidant au Rantakatu 766, 10900 Hanko, Finlande (le «Souscripteur 8»),
9. Henri Ärölä, un ressortissant finlandais, résidant au Iirislahdenranta 6A2, 02230 Espoo, Finlande (le «Souscripteur 9»),
10. Jani Peltomäki, un ressortissant finlandais, résidant au Uudenmaantie 14, 03400 Vihti, Finlande (le «Souscripteur 10»),
11. Josef Fakeh, un ressortissant finlandais, résidant au Harjannetie 10 A 4, 00710 Helsinki, Finlande (le «Souscripteur 11»),
12. Juho-Antti Ahola, un ressortissant finlandais, résidant au Topeliuksenkatu 31 13 31 00250 Helsinki, Finlande (le «Souscripteur 12»),
13. Kasper Rasilainen, un ressortissant finlandais, résidant au Jääkärintie 6B D 30, 00150 Helsinki, Finlande (le «Souscripteur 13»),
14. Karo Vainionpää, un ressortissant finlandais, résidant au Sauvinrinne 4, 08500 Lohja, Finlande (le «Souscripteur 14»),
15. Maria Lovén, un ressortissant finlandais, résidant au Kirkkorannantie 9 B1 90230 Oulu, Finlande (le «Souscripteur 15»),
16. Mikko Mäyränpää, un ressortissant finlandais, résidant au Pihlajatie 25 A 17, 00270 Helsinki, Finlande (le «Souscripteur 16»),
17. Paula Simola, un ressortissant finlandais, résidant au Tanelinpolku 3, 23500 Uusikaupunki, Finlande (le «Souscripteur 17»),
18. Pedro Herrero, un ressortissant finlandais, résidant au Vihervaarankatu 14 A 7, 02710 Espoo Finlande (le «Souscripteur 18»),
19. Pertti Simola, un ressortissant finlandais, résidant au Tanelinpolku 3, 23500 Uusikaupunki, Finlande (le «Souscripteur 19»),
20. Petri Kullamäki, un ressortissant finlandais (le «Souscripteur 20»),
21. Sampsa Pikkarainen, un ressortissant finlandais, résidant au Kirsikkaportti 5 c, 02710 Espoo Finlande (le «Souscripteur 21»),
22. Terho Lukkarinen, un ressortissant finlandais, résidant au Jokisalmentie 100, 72710 Vaaraslahti, Finlande (le «Souscripteur 22»),
23. Tuukka Porkka, un ressortissant finlandais, résidant au Silmäkkeenkatu 8L5 33560 Tampere, Finlande (le «Souscripteur 23»),
24. Ville Holopainen, un ressortissant finlandais, résidant au Pohjoinen Rantatie katu 31 644, 0100 Helsinki, Finlande (le «Souscripteur 24»),
25. Niklas Härus, un ressortissant finlandais, résidant au Kivitorpantie 3 A 16 0330 Helsinki, Finlande (le «Souscripteur 25»),
26. Satu Ahola, un ressortissant finlandais, résidant au Sunilankuja 1E, 00720 Helsinki, Finlande (le «Souscripteur 26»),
27. ProEruMed Oy, une société régie par les lois de Finlande, avec siège social au Vahtolanranta 16, 95315 Törmä, Finlande (le «Souscripteur 27»),
28. Hanne Kuittinen, un ressortissant finlandais, résidant au Ankionkatu, 3 F 25, 33580 Tampere, Finlande (le «Souscripteur 28»),
29. Bergqvist Holdings Oy, une société régie par les lois de Finlande, avec siège social au Uiskotie 2 b, 00950 Helsinki, Finlande (le «Souscripteur 29»),
30. Joonas Putkonen, un ressortissant finlandais, résidant au Säterinrinne 8 B 23 02600 Espoo, Finlande (le «Souscripteur 30»),
31. Mikko Hämäläinen, un ressortissant finlandais, résidant au Munkkiniemen Puistotie 18 A 2 00336, Helsinki, Finlande (le «Souscripteur 31»),
32. Toni Jäntti, un ressortissant finlandais (le «Souscripteur 32»),
33. Tmp Holding Oy, une société régie par les lois de Finlande (the "Subscriber 33"),
34. Mean Capital Oy, une société régie par les lois de Finlande (le «Souscripteur 34»),
35. Ketunlenkki Capital Oy, une société régie par les lois de Finlande (le «Souscripteur 35»),  
(ensemble les "Souscripteurs").

Les Souscripteurs sont ici tous représentés par Maître Fabian Piron, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 janvier 2015;

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Souscripteurs ont déclaré souscrire le nombre d'actions ordinaires de catégorie A nouvellement émises tel qu'indiqué dans le tableau repris ci-dessous et de libérer intégralement ces nouvelles actions, ensemble avec une prime d'émission, par un apport en numéraire comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Nom	Apport en numéraire	Nombre d'actions de catégorie A souscrites	Montant du capital	Montant de la prime d'émission
Actor General Partner S.à r.l. . . . .	4,800,000.00	1,311,142	39,334.26	4,760,665.74
Erkki Virta . . . . .	125,000.00	34,144	1,024.32	123,975.68
Harri Pomell . . . . .	400,000.00	109,262	3,277.86	396,722.14
Katja Taalas . . . . .	160,000.00	43,705	1,311.15	158,688.85
Andreas Taalas . . . . .	160,000.00	43,705	1,311.15	158,688.85
Jarkko Nurminen . . . . .	8,866.42	2,422	72.66	8,793.76
Antti Joensuu . . . . .	100,000.00	27,315	819.45	99,180.55
Antti Marttila . . . . .	1,227,698.98	335,351	10,060.53	1,217,638.45
Henri Ärölö . . . . .	50,000.00	13,658	409.74	49,590.26
Jani Peltomäki . . . . .	17,216.61	4,703	141.09	17,075.52
Josef Fakeh . . . . .	32,487.37	8,874	266.22	32,221.15
Juho-Antti Ahola . . . . .	257,603.47	70,366	2,110.98	255,492.49
Kasper Rasilainen . . . . .	10,310.23	2,816	84.48	10,225.75
Karo Vainionpää . . . . .	8,608.30	2,351	70.53	8,537.77
Maria Lovén . . . . .	42,258.11	11,543	346.29	41,911.82
Mikko Mäyränpää . . . . .	35,638.38	9,735	292.05	35,346.33
Paula Simola . . . . .	8,608.30	2,351	70.53	8,537.77
Pedro Herrero . . . . .	100,000.00	27,315	819.45	99,180.55
Pertti Simola . . . . .	8,608.30	2,351	70.53	8,537.77
Petri Kullanmäki . . . . .	172,166.06	47,028	1,410.84	170,755.22
Sampsa Pikkarainen . . . . .	12,266.83	3,351	100.53	12,166.30
Terho Lukkarinen . . . . .	215,207.58	58,785	1,763.55	213,444.03
Tuukka Porkka . . . . .	36,800.50	10,052	301.56	36,498.94
Ville Holopainen . . . . .	100,000.00	27,315	819.45	99,180.55
Niklas Härus . . . . .	76,036.99	20,770	623.10	75,413.89
Satu Aholap . . . . .	34,258.11	9,358	280.74	33,977.37
ProEruMed Oy . . . . .	49,497.74	13,521	405.63	49,092.11
Hanne Kuittinen . . . . .	24,533.67	6,701	201.03	24,332.64
Bergqvist Holdings Oy . . . . .	50,000.00	13,658	409.74	49,590.26
Joona Putkonen . . . . .	15,845.65	4,328	129.84	15,715.81
Mikko Hämäläinen . . . . .	72,950.29	19,927	597.81	72,352.48
Toni Jäntti . . . . .	1,000,000.00	273,154	8,194.62	991,805.38
Tmp Holding Oy . . . . .	96,000.00	26,223	786.69	95,213.31
Mean Capital Oy . . . . .	240,000.00	65,557	1,966.71	238,033.29
Ketunlenkki Capital Oy . . . . .	96,000.00	26,223	786.69	95,213.31
Total . . . . .	9,844,467.89	2,689,060	80,671.80	9,763,796.09

Le montant de l'augmentation du capital ensemble avec une prime d'émission totale de neuf millions sept cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-seize euro et neuf centimes (EUR 9.763.796,09), c.à.d. un montant total de neuf millions huit cent quarante-quatre mille quatre cent soixante-sept euro et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 9.844.467,89) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille soixante (2.689.060) actions nouvelles ordinaires de catégorie A conformément à la souscription mentionnée ci-dessous.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions qui précèdent.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis est fixé à cent seize mille six cent soixante-et-onze euro et quatre-vingt-trois centimes (EUR 116.671,83), divisé en trois millions six cent soixante-dix-neuf mille soixante (3.679.060) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie A»), deux cent dix mille (210.000) actions préférentielles de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie C») et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commandités, en représentation de leur engagement illimité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie B»). Chaque action de chaque catégorie a une valeur nominale de trois centimes (EUR 0,03) et chaque action est entièrement libérée."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.30 heures.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, F. Piron, R. Ó Ciaráin, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 février 2015. GAC/2015/999. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042123/388.

(150048439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

**Golding Investments V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 157.216.

*Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss im Umlaufverfahren vom 13. Januar 2015*

Mit Schreiben vom 26. November 2014 hat Herr François Georges sein Amt als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung niedergelegt.

Der Verwaltungsrat nimmt die Mandatsniederlegung von François Georges zur Kenntnis und beschließt gleichzeitig [...] Jeremy Golding als neues Verwaltungsratsmitglied zu kooptieren.

Der Verwaltungsrat wird in der nächsten Generalversammlung eine endgültige Entscheidung über die Ernennung von Jeremy Golding als neues Verwaltungsratsmitglied herbeiführen.

Mitteilung über die Dauer des Verwaltungsratsmandats

Das Verwaltungsratsmandat von Jeremy Golding hat am 19. Februar 2015 begonnen und läuft zunächst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Mitteilung über den Geschäftssitz

Das mit Verwaltungsratsbeschluss vom 13. Januar 2015 kooptierte Verwaltungsratsmitglied Jeremy Golding hat seinen Geschäftssitz in

Möhlstraße 7, D-81675 München

Luxemburg, den 12. März 2015.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2015040993/24.

(150046540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

**Via Holdco (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 184.157.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains,

**THERE APPEARS:**

Via L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, registered under number 1723 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Chris Oberhag, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a power of attorney under private seal given on 7 January 2015.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares in Via Holdco (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184157 (the Company). The Company was incorporated on 20 January 2014 pursuant to a notarial deed, which deed has been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 833 dated 1 April 2014. The articles of association of the Company have not been amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Creation of two (2) new classes of shares of the Company:

(a) the class A shares divided into ten sub-classes of shares, respectively class A1 shares, class A2 shares, class A3 shares, class A4 shares, class A5 shares, class A6 shares, class A7 shares, class A8 shares, class A9 shares and class A10 shares; and

(b) the class B shares divided into ten sub-classes of shares, respectively class B1 shares, class B2 shares, class B3 shares, class B4 shares, class B5 shares, class B6 shares, class B7 shares, class B8 shares, class B9 shares and class B10 shares,

each with a nominal value of one euro (EUR1) and with the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company as restated pursuant to the resolution below, and conversion of the existing 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of the Company into 12,500 (twelve thousand five hundred) class A1 shares of the Company;

(2) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 237,500 (two hundred and thirty-seven thousand five hundred euros), in order to bring the share capital from its present amount to EUR 250,000 (two hundred and fifty thousand euros) by way of the issuance of:

(a) 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class A2 shares, 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class A3 shares, 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class A4 shares, 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class A5 shares, 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class A6 shares, 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class A7 shares, 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class A8 shares, 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class A9 shares and 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class A10 shares, and

(b) 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class B1 shares, 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class B2 shares, 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class B3 shares, 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class B4 shares, 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class B5 shares, 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class B6 shares, 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class B7 shares, 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class B8 shares, 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class B9 shares and 12,500 (twelve thousand and five hundred) new class B10 shares,

(together, the New Shares);

(3) Subscription to and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares;

(4) Restatement of the articles of association of the Company (the Articles), without amending the Company's corporate object, to reflect the above change and the fact that the Company may have only one shareholder;

(5) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on

behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

(6) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create two (2) new classes of shares as follows:

(A) the class A shares divided into ten sub-classes of shares, respectively class A1 shares, class A2 shares, class A3 shares, class A4 shares, class A5 shares, class A6 shares, class A7 shares, class A8 shares, class A9 shares and class A10 shares; and

(B) the class B shares divided into ten sub-classes of shares, respectively class B1 shares, class B2 shares, class B3 shares, class B4 shares, class B5 shares, class B6 shares, class B7 shares, class B8 shares, class B9 shares and class B10 shares,

each with a nominal value of one euro (EUR1) each, and each with the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company as restated pursuant to the resolution below.

The Sole Shareholder further resolve to convert the existing 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of the Company into 12,500 (twelve thousand five hundred) class A1 shares of the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 237,500 (two hundred and thirty-seven thousand five hundred euros) in order to bring the share capital to EUR 250,000 (two hundred and fifty thousand euros) by way of the issuance of the New Shares.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an amount of EUR 2,675,868 (two million six hundred and seventy-five thousand eight hundred and sixty-eight euros), consisting of a receivable it holds against the Company in an amount of EUR 2,675,868 (two million six hundred and seventy-five thousand eight hundred and sixty-eight euros) (the Receivable), which is allocated as follows:

(i) an amount of EUR 237,500 (two hundred and thirty-seven thousand five hundred euros) to the share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 2,438,368 (two million four hundred and thirty-eight thousand three hundred and sixty-eight euros) to the share premium account of the Company.

The ownership and valuation of the Receivable is supported by a certificate issued by the Sole Shareholder and the management of the Company (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Receivable is at least equal to EUR 2,675,868 (two million six hundred and seventy-five thousand eight hundred and sixty-eight euros).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to restate the Articles without amending the Company's corporate object, as follows:

**"I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Via Holdco (Lux) S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (the Act), as well as by the present articles of association (the Articles).

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### 3. Object.

3.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.2 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities (including, for the avoidance of doubt, bonds) of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

3.3 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend monies, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to any entity of any nature by means of among others, loans, convertible loans or other forms of debt or financial instruments, secured or unsecured, of any nature.

3.4 The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

3.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

### 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

4.3 The Company may be wound up at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with quorum and majority rules set by the Act or the Articles.

## II. Capital - Shares

### 5. Capital.

5.1 The share capital of the Company is set at EUR 250,000 (two hundred and fifty thousand) represented by:

(a) 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) class A shares (the Class A Shares), divided into:

- (i) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class A1 shares (the Class A1 Shares);
- (ii) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class A2 shares (the Class A2 Shares);
- (iii) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class A3 shares (the Class A3 Shares);
- (iv) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class A4 shares (the Class A4 Shares);
- (v) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class A5 shares (the Class A5 Shares);
- (vi) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class A6 shares (the Class A6 Shares);
- (vii) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class A7 shares (the Class A7 Shares);
- (viii) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class A8 shares (the Class A8 Shares);
- (ix) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class A9 shares (the Class A9 Shares);
- (x) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class A10 shares (the Class A10 Shares);

(b) 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) class B shares (the Class B Shares), divided into:

- (i) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class B1 shares (the Class B1 Shares);
- (ii) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class B2 shares (the Class B2 Shares);
- (iii) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class B3 shares (the Class B3 Shares);
- (iv) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class B4 shares (the Class B4 Shares);
- (v) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class B5 shares (the Class B5 Shares);
- (vi) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class B6 shares (the Class B6 Shares);
- (vii) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class B7 shares (the Class B7 Shares);
- (viii) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class B8 shares (the Class B8 Shares);
- (ix) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class B9 shares (the Class B9 Shares);
- (x) 12,500 (twelve thousand and five hundred) class B10 shares (the Class B10 Shares);

each with a nominal value of EUR 1 (one euro), each in registered form, each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles. Each sub-class of shares should have a nominal value of a minimum of EUR 12,500 with each class of shares having a minimal nominal value of EUR 125,000.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

## 6. Shares.

6.1 Each share, regardless of its class or sub-class, bears the same rights save as otherwise provided in the Articles and entitles its holder to one vote at the general meetings of shareholders.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners are required to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to no shareholders is subject to the prior approval of the general meeting representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Act, and article 1690 of the Civil Code.

6.4 A register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Act and may be examined by each shareholder who so requests. Ownership of shares will be established by an entry in the register.

6.5 The Company may redeem shares within the limits provided by the Act and in accordance with the provisions of the present article.

6.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes or sub-classes of shares, through the redemption (i.e. repurchase and cancellation) of all the shares in issue in such class(es) or sub-class(es). In the case of redemptions of sub-classes of shares, such redemptions of shares shall be made in the reverse order, starting with the respective sub-class 10 shares.

6.7 For the avoidance of doubt, no Class A9 Shares may be redeemed before the redemption of Class A10 Shares, no Class A8 Shares may be redeemed before the redemption of Class A9 Shares and therefore following the same approach until no Class A Shares exists.

6.8 The same approach as mentioned in article 6.7 should be followed for Class B Shares and the respective sub-classes as well as for any future class(es) or sub-class(es) of shares issued by the Company.

6.9 Upon redemption of an entire class or sub-class of shares, the maximum redemption price will be equal to (but in any case limited to the Available Amount as described below):

(a) the Via (Lux) 1 Share Profit (as defined thereafter) on the redemption date plus the nominal value of, and share premium and Capital Surplus attached to, the shares to be redeemed, if Class A Shares or a sub-Class A are redeemed; and

(b) the Via (Lux) 2 Share Profit (as defined thereafter) on the redemption date plus the nominal value of, and share premium and Capital Surplus attached to, the shares to be redeemed, if Class B Shares or a sub-Class B are redeemed.

The terms used in this article 6 or elsewhere in the Articles, shall have the meaning set forth below:

- Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
- Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the purchase and cancellation of the relevant class of shares.
- Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium, Capital Surplus, and other freely distributable reserves and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium, Capital Surplus and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

6.10 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for above), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the

general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts but shall not be higher than the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per share will become due and payable by the Company.

For the avoidance of doubt, the amount mentioned above (i.e 6.9) will be limited to the profits and/or losses pertaining to a specific investment (i.e. Via (Lux) 1 S.à r.l. or Via (Lux) 2 S.à r.l.) being tracked by the relevant class (subclass) of shares taking into account the different rights attributable to the different classes and/or sub-classes of shares.

### III. Management - Representation

#### 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by a board of managers comprising at least two managers. The managers are appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be dismissed by the general meeting of shareholders at any time ad nutum (without any reason).

#### 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Act or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the sole manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication, initiated from Luxembourg, allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company and in any event in Luxembourg.

**10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

### IV. General meetings of shareholders

#### 12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Act and the Articles to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

### **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to wind-up and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders in number owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts-Allocation of profits**

### **14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **15. Allocation of Profits.**

15.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2 The balance of the profit of the Company (after allocation to the statutory reserve, if applicable), if any, shall be distributed as follows:

(a) to the holders of the Class A Shares, an amount equal to the profits arising from the equity investments acquired or made by the Company in [Via (Lux) 1 S.à r.l.], including: any (i) dividends and (ii) liquidation proceeds derived from such investments; and/or (iii) capital-gains (including cash held pending) arising from the total or partial disposal of such investment, or otherwise in relation with any such investment less any related charges (the Via (Lux) 1 Share Profit), allocated as follows:

(i) first, to the holders of the Class A1 Shares, an amount equal to (i) zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class A1 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares or Class A10 Shares are outstanding;

(ii) second, to the holders of the Class A2 Shares, an amount equal to (i) zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A2 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares or Class A10 Shares are outstanding;

(iii) third, to the holders of the Class A3 Shares, an amount equal to (i) zero point seventy-five per cent (0.75%) of the nominal value of the Class A3 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares or Class A10 Shares are outstanding;

(iv) fourth, to the holders of the Class A4 Shares, an amount equal to (i) one per cent (1 %) of the nominal value of the Class A4 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares or Class A10 Shares are outstanding;

(v) fifth, to the holders of the Class A5 Shares, an amount equal to (i) one point twenty-five per cent (1.25%) of the nominal value of the Class A5 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares or Class A10 Shares are outstanding;

(vi) sixth, to the holders of the Class A6 Shares, an amount equal to (i) one point fifty percent (1.50%) of the nominal value of the Class A6 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares or Class A10 Shares are outstanding;

(vii) seventh, to the holders of the Class A7 Shares, an amount equal to (i) one point seventy-five percent (1.75%) of the nominal value of the Class A7 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A8 Shares, Class A9 Shares or Class A10 Shares are outstanding;

(viii) eighth, to the holders of the Class A8 Shares, an amount equal to (i) two percent (2%) of the nominal value of the Class A8 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A9 Shares or Class A10 Shares are outstanding;

(ix) ninth, to the holders of the Class A9 Shares, an amount equal to (i) two point twenty per cent (2.25%) of the nominal value of the Class A9 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit if no Class A10 Shares is outstanding; and

(x) tenth, to the holders of the Class A10 Shares, an amount equal to the remainder of the Via (Lux) 1 Share Profit.

(b) to the holders of the Class B Shares, an amount equal to the profits arising from the equity investments acquired or made by the Company in Via (Lux) 2 S.à r.l., including: any (i) dividends and (ii) liquidation proceeds derived from such investments; and/or (iii) capital-gains (including cash held pending) arising from the total or partial disposal of such investment, or otherwise in relation with any such investment less any related charges (the Via (Lux) 2 Share Profit), allocated as follows:

(i) first, to the holders of the Class B1 Shares, an amount equal to (i) zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class B1 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B2 Shares, Class B3 Shares, Class B4 Shares, Class B5 Shares, Class B6 Shares, Class B7 Shares, Class B8 Shares, Class B9 Shares or Class B10 Shares are outstanding;

(ii) second, to the holders of the Class B2 Shares, an amount equal to (i) zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B2 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B3 Shares, Class B4 Shares, Class B5 Shares, Class B6 Shares, Class B7 Shares, Class B8 Shares, Class B9 Shares or Class B10 Shares are outstanding;

(iii) third, to the holders of the Class B3 Shares, an amount equal to (i) zero point seventy-five per cent (0.75%) of the nominal value of the Class B3 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B4 Shares, Class B5 Shares, Class B6 Shares, Class B7 Shares, Class B8 Shares, Class B9 Shares or Class B10 Shares are outstanding;

(iv) fourth, to the holders of the Class B4 Shares, an amount equal to (i) one per cent (1 %) of the nominal value of the Class B4 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B5 Shares, Class B6 Shares, Class B7 Shares, Class B8 Shares, Class B9 Shares or Class B10 Shares are outstanding;

(v) fifth, to the holders of the Class B5 Shares, an amount equal to (i) one point twenty-five per cent (1.25%) of the nominal value of the Class B5 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B6 Shares, Class B7 Shares, Class B8 Shares, Class B9 Shares or Class B10 Shares are outstanding;

(vi) sixth, to the holders of the Class B6 Shares, an amount equal to (i) one point fifty per cent (1.50%) of the nominal value of the Class B6 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B7 Shares, Class B8 Shares, Class B9 Shares or Class B10 Shares are outstanding;

(vii) seventh, to the holders of the Class B7 Shares, an amount equal to (i) one point seventy-five per cent (1.75%) of the nominal value of the Class B7 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B8 Shares, Class B9 Shares or Class B10 Shares are outstanding

(viii) eighth, to the holders of the Class B8 Shares, an amount equal to (i) two per cent (2%) of the nominal value of the Class B8 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B9 Shares or Class B10 Shares are outstanding;

(ix) ninth, to the holders of the Class B9 Shares, an amount equal to (i) two point twenty per cent (2.25%) of the nominal value of the Class B9 Shares or (ii) the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit if no Class B10 Shares is outstanding; and

(x) tenth, to the holders of the Class B10 Shares, an amount equal to the remainder of the Via (Lux) 2 Share Profit; and

(c) to the shareholders, in proportion of the shares held by each shareholder in the Company, an amount equal to the profits which do not qualify as Via (Lux) 1 Share Profits nor Via (Lux) 2 Share Profits.

15.3 Interim dividends may be distributed in accordance with the waterfall set forth under article 15.2 above, at any time, under the following conditions:

(a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(c) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of shareholders of the Company; and

(d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

15.4 In addition to the issued capital, there may be set up (i) a premium account to which any premium paid on any share is transferred and (ii) a Capital Surplus account to which any Capital Surplus paid on any share is transferred. The amounts of the premium account and the Capital Surplus Account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve. For the purpose of the Articles, Capital Surplus means the amounts (a) contributed by the shareholders to the Company, without any shares being issued in exchange and (b) allocated in the accounts of the Company, to non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of June, 10 2009).

## VI. Dissolution - Liquidation

### 16. Winding up - liquidation.

16.1 In the event of a winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the general meeting of shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in accordance with the waterfall set forth under article 15.2 above.

## VII. General provision

**17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in the Articles.”

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the register of the Company and to see to any formalities in connection therewith in order to reflect the above-mentioned changes.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand six hundred euros (EUR 3,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the undersigned notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de janvier,  
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

#### COMPARAIT:

Via L.P., un limited partnership constitué selon les lois de Jersey, immatriculé sous le numéro 1723 (l'Associé Unique), ici représenté par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 janvier 2015.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les parts sociales de Via Holdco (Lux) S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184157 (la Société). La Société a été constituée le 20 janvier 2014, par un acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 833 du 1<sup>er</sup> avril 2014. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société selon les dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(1) Création de deux (2) nouvelles catégories de parts sociales de la Société:

(a) les parts sociales de catégorie A divisées en dix sous-catégories de parts sociales, respectivement parts sociales de catégorie A1, parts sociales de catégorie A2, parts sociales de catégorie A3, parts sociales de catégorie A4, parts sociales de catégorie A5, parts sociales de catégorie A6, parts sociales de catégorie A7, parts sociales de catégorie A8, parts sociales de catégorie A9 et parts sociales de catégorie A10; et

(b) les parts sociales de catégorie B divisées en dix sous-catégories de parts sociales, respectivement parts sociales de catégorie B1, parts sociales de catégorie B2, parts sociales de catégorie B3, parts sociales de catégorie B4, parts sociales de catégorie B5, parts sociales de catégorie B6, parts sociales de catégorie B7, parts sociales de catégorie B8, parts sociales de catégorie B9 et parts sociales de catégorie B10,

chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) et chacune avec les droits et obligations prévues dans les statuts de la Société, tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, et la conversion des 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de la Société en 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de catégorie A1 de la Société;

(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 237.500 (deux cent trente sept mille cinq cent euros) afin de porter le capital social de son montant actuel au montant de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) par l'émission de:

(a) 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie A2, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie A3, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie A4, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie A5, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie A6, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie A7, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie A8, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie A9, et 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie A10, et

(b) 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie B1, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie B2, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie B3, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie B4, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie B5, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie B6, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie B7, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie B8, 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie B9, et 12.500 (douze mille cinq cent) nouvelles parts sociales de catégorie B10,

(ensemble, les Nouvelles Parts Sociales);

(3) souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique;

(4) refonte totale des statuts de la Société (les Statuts), sans modification de l'objet social de la Société, afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus et le fait que la Société puisse n'avoir qu'un seul associé;

(5) modification du registre des associés afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus au capital social de la Société, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions requises dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(6) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer deux (2) nouvelles catégories de parts sociales comme suit:

(A) les parts sociales de catégorie A divisées en dix sous-catégories de parts sociales, respectivement parts sociales de catégorie A1, parts sociales de catégorie A2, parts sociales de catégorie A3, parts sociales de catégorie A4, parts sociales de catégorie A5, parts sociales de catégorie A6, parts sociales de catégorie A7, parts sociales de catégorie A8, parts sociales de catégorie A9 et parts sociales de catégorie A10; et

(B) les parts sociales de catégorie B divisées en dix sous-catégories de parts sociales, respectivement parts sociales de catégorie B1, parts sociales de catégorie B2, parts sociales de catégorie B3, parts sociales de catégorie B4, parts sociales de catégorie B5, parts sociales de catégorie B6, parts sociales de catégorie B7, parts sociales de catégorie B8, parts sociales de catégorie B9 et parts sociales de catégorie B10,

chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et chacune avec les droits et obligations prévues dans les statuts de la Société, tels que modifiés par les résolutions ci-dessous.

L'Associé Unique décide également de convertir les 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales existantes de la Société en 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de catégorie A1 de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 237.500 (deux-cent trente-sept mille cinq cent euros) afin de porter le capital social de son montant actuel au montant de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant de EUR 2.675.868 (deux millions six-cent soixante quinze mille huit cent soixante huit euros) composé d'une créance d'un montant de EUR 2.675.868 (deux millions six-cent soixante quinze mille huit cent soixante huit) qu'il détient contre la Société (la Créance Apportée), qui est allouée comme suit:

(i) un montant de EUR 237.500 (deux cent trente sept mille cinq cent euros) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de EUR 2.438.638 (deux millions quatre cent trente huit mille six cent trente huit euros)

La propriété et la valeur de la Créance Apportée est attestée par un certificat émis par l'Associé Unique et l'organe de gestion de la Société (le Certificat) confirmant entre autres que la valeur de la Créance Apportée est au moins égale à de EUR 2.675.868 (deux millions six-cent soixante quinze mille huit cent soixante huit euros).

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte totale des Statuts, sans modification de l'objet social de la Société, comme suit:

#### **«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**1. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Via Holdco (Lux) S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **3. Objet social.**

3.1. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2. La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières (incluant, pour éviter tout doute, des obligations) de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

3.3. La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds, y compris les revenus de tous emprunts et / ou émissions de titres de créance, à toute entité de toute nature par le biais entre autres, de prêts, de prêts convertibles ou d'autres formes de dette ou instruments financiers, garantis ou non garantis, de toute nature.

3.4. La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également assister ces sociétés, de manière non limitative, dans le cadre de la gestion et du développement de ces sociétés et de leur portefeuille, ainsi que financièrement, au moyen de prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.5. La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

#### **4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

4.3 La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des associés, votant selon le quorum et les règles de majorité requises par la Loi ou les Statuts.

#### **II. Capital - Parts sociales**

#### **5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR250.000 (deux cent cinquante mille euros) représenté par:

(a) 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A), divisées comme suit:

- (i) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie A1 (les Parts Sociales de Catégorie A1);
- (ii) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie A2 (les Parts Sociales de Catégorie A2);
- (iii) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie A3 (les Parts Sociales de Catégorie A3);
- (iv) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie A4 (les Parts Sociales de Catégorie A4);
- (v) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie A5 (les Parts Sociales de Catégorie A5);
- (vi) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie A6 (les Parts Sociales de Catégorie A6);
- (vii) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie A7 (les Parts Sociales de Catégorie A7);
- (viii) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie A8 (les Parts Sociales de Catégorie A8);
- (ix) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie A9 (les Parts Sociales de Catégorie A9);
- (x) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie A10 (les Parts Sociales de Catégorie A10);

(b) 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B), divisées comme suit:

- (ii) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie B1 (les Parts Sociales de Catégorie B1);
- (iii) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie B2 (les Parts Sociales de Catégorie B2);
- (iv) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie B3 (les Parts Sociales de Catégorie B3);
- (v) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie B4 (les Parts Sociales de Catégorie B4);
- (vi) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie B5 (les Parts Sociales de Catégorie B5);
- (vii) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie B6 (les Parts Sociales de Catégorie B6);
- (viii) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie B7 (les Parts Sociales de Catégorie B7);
- (ix) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie B8 (les Parts Sociales de Catégorie B8);
- (x) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie B9 (les Parts Sociales de Catégorie B9);
- (xi) 12.500 (douze mille cinq-cent) parts sociales de catégorie B10 (les Parts Sociales de Catégorie B10);

ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro), chacune sous forme nominative, chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts. Chaque sous-catégorie de parts sociales a une valeur nominale de minimum EUR 12.500 et chaque catégorie a une valeur nominal d'un minimum de EUR 125.000.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

## **6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale, indépendamment de sa catégorie ou sous-catégorie, donne droit aux mêmes droits, excepté lorsque les Statuts en disposent autrement et donne droit pour son détenteur à une voix à l'assemblée générale des associés.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.

6.5. La Société peut procéder au rachat de parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi et conformément aux provisions du présent article.

6.6 Le capital social peut-être réduit par l'annulation des parts sociales y compris l'annulation d'une ou plusieurs catégories ou sous-catégories de parts sociales, par le rachat (soit le rachat et l'annulation) de toutes les parts sociales émises dans une ou plusieurs catégorie(s) ou sous-catégorie(s). Dans le cas du rachat de sous-catégories de parts sociales, de tels rachats de parts sociales doivent être effectués dans l'ordre inverse, en commençant par la sous-catégorie 10.

6.7 Pour éviter toute incertitude, aucune Part Sociale de Catégorie A9 ne devra être rachetée avant le rachat des Parts Sociales de Catégorie A10, aucune Part Sociale de Catégorie A8 ne devra être rachetée avant le rachat des Parts Sociales de Catégorie A9 et ceci selon le même ordre jusqu'à ce qu'aucune Part Sociale de Catégorie A n'existe.

6.8 La même approche que celle mentionnée dans l'article 6.7 devra être suivie pour les Parts Sociales de Catégorie B et les sous-catégories respectives ainsi que pour toute(s) future(s) catégorie(s) et sous-catégorie(s) de parts sociales émises par la Société.

6.9 Lors du rachat d'une catégorie ou sous-catégorie entière de parts sociales, le prix maximum de rachat sera égal (et dans tous les cas inférieur au Montant disponible tel que décrit ci-après):

(a) aux Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 (tel que défini ci-après) le jour du rachat plus la valeur nominale de et la prime d'émission correspondant aux actions allant faire l'objet du rachat, si les Parts Sociales de Catégorie A ou des parts sociales de sous catégorie A sont rachetées; et

(b) aux Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 (tel que défini ci-après) le jour du rachat plus la valeur nominale de et la prime d'émission correspondant aux actions allant faire l'objet du rachat, si les Parts Sociales de Catégorie B ou des parts sociales de sous catégorie B sont rachetées.

Les termes définis utilisés dans le présent article 6 et dans les Statuts ont la signification suivante:

- Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société au jour de la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

- Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui précède de huit (8) jours la date d'achat et d'annulation de la catégorie d'action pertinente.

- Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmenté (i) de toutes les réserves librement distribuables de prime d'émission, d'Apport en Capital, et les autres réserves librement distribuables et (ii) selon le cas, par le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve en relation avec la catégorie de parts sociales allant faire l'objet du rachat mais réduit (i) de toutes les pertes (incluant les pertes reportées), (ii) toutes sommes allouées au(x) réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, tel que présenté dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans aucune double comptabilisation, pour éviter tout doute) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Comme suit:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés)

P = toutes les réserves librement distribuables de prime d'émission, d'Apport en Capital, et les autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve en relation avec la catégorie de parts sociales allant faire l'objet du rachat

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes allouées au(x) réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

6.10 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales (dans l'ordre décrit ci-avant), cette catégorie de parts sociales donne droit aux détenteurs de celle-ci en proportion de leur participation dans cette catégorie au Montant Disponible (avec pour limite cependant que le Montant Total de l'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de parts sociales rachetées et annulées reçoivent de la part de la Société un montant égal à celui de la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chacune des parts sociales des catégories détenues et annulées.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie des parts sociales rachetées et annulées.

Le Montant Total de l'Annulation est un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires mais ne doit pas dépasser le Montant Disponible pour la catégorie pertinente au moment de l'annulation de la catégorie pertinente.

Lors du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie pertinente, la Valeur d'Annulation par Part Sociale devient exigible et due par la Société.

Pour éviter tout doute, le montant auquel il est fait référence ci-avant (6.9) est limité aux bénéfices et/ou aux pertes relatifs à un investissement spécifique (c'est-à-dire Via (Lux) 1 S.à r.l. ou Via (Lux) 2 S.à r.l.) qui sont reflétés par la catégorie (ou sous-catégorie) de parts sociales prenant en compte les différents droits attribués aux différentes catégories et/ou sous-catégories.

### III. Gestion - Représentation

#### 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants. Les gérants sont nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2. Les gérants sont révocables par l'assemblée générale des associés n'importe quand ad nutum.

#### 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

## **9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, à partir de Luxembourg, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.

**10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## **IV. Assemblée générale des associés**

### **12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi et les Statuts à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés en nombre représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2. Le solde du compte de bénéfice net (après affectation à la réserve légale, si il y a lieu), s'il existe, devra être distribué comme suit:

(a) aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, pour un montant égal aux profits générés par les investissements dans les Parts Sociales Via (Lux) 1 (les Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1), alloué comme suit:

(i) en premier lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A1, pour un montant égal (i) à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A1 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A2, de Parts Sociales de Catégorie A3, de Parts Sociales de Catégorie A4, de Parts Sociales de Catégorie A5, de Parts Sociales de Catégorie A6, de Parts Sociales de Catégorie A7, de Parts Sociales de Catégorie A8, de Parts Sociales de Catégorie A9, ni de Parts Sociales de Catégorie A10;

(ii) en second lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A2, pour un montant égal (i) à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A2 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A3, de Parts Sociales de Catégorie A4, de Parts Sociales de Catégorie A5, de Parts Sociales de Catégorie A6, de Parts Sociales de Catégorie A7, de Parts Sociales de Catégorie A8, de Parts Sociales de Catégorie A9, ni de Parts Sociales de Catégorie A10;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A3, pour un montant égal (i) à zéro virgule soixante-quinze pourcent (0,75%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A3 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A4, de Parts Sociales de Catégorie A5, de Parts Sociales de Catégorie A6, de Parts Sociales de Catégorie A7, de Parts Sociales de Catégorie A8, de Parts Sociales de Catégorie A9, ni de Parts Sociales de Catégorie A10;

(iv) en quatrième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A4, pour un montant égal (i) à un pourcent (1%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A4 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A5, de Parts Sociales de Catégorie A6, de Parts Sociales de Catégorie A7, de Parts Sociales de Catégorie A8, de Parts Sociales de Catégorie A9, ni de Parts Sociales de Catégorie A10;

(v) en cinquième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A5, pour un montant égal (i) à un virgule vingt-cinq pourcent (1,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A5 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A6, de Parts Sociales de Catégorie A7, de Parts Sociales de Catégorie A8, de Parts Sociales de Catégorie A9, ni de Parts Sociales de Catégorie A10;

(vi) en sixième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A6, pour un montant égal (i) à un virgule cinquante pourcent (1,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A6 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A7, de Parts Sociales de Catégorie A8, de Parts Sociales de Catégorie A9, ni de Parts Sociales de Catégorie A10;

(vii) en septième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A7, pour un montant égal (i) à un virgule soixante-quinze pourcent (1,75%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A7 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A8, de Parts Sociales de Catégorie A9, ni de Parts Sociales de Catégorie A10;

(viii) en huitième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A8, pour un montant égal (i) à deux pourcents (2%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A8 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A9, ni de Parts Sociales de Catégorie A10;

(ix) en neuvième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A9, pour un montant égal (i) à deux virgule vingt-cinq pourcents (2,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A9 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie A10; et

(x) en dixième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A10, pour un montant égal au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1; et

(b) aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, pour un montant égal aux profits générés par les investissements dans les Parts Sociales Via (Lux) 2 (les Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2), alloué comme suit:

(i) en premier lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B1, pour un montant égal (i) à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B1 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B2, de Parts Sociales de Catégorie B3, de Parts Sociales de Catégorie B4, de Parts Sociales de Catégorie B5, de Parts Sociales de Catégorie B6, de Parts Sociales de Catégorie B7, de Parts Sociales de Catégorie B8, de Parts Sociales de Catégorie B9, ni de Parts Sociales de Catégorie B10;

(ii) en second lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B2, pour un montant égal (i) à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B2 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B3, de Parts Sociales de Catégorie B4, de Parts Sociales de Catégorie B5, de Parts Sociales de Catégorie B6, de Parts Sociales de Catégorie B7, de Parts Sociales de Catégorie B8, de Parts Sociales de Catégorie B9, ni de Parts Sociales de Catégorie B10;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B3, pour un montant égal (i) à zéro virgule soixante-quinze pourcent (0,75%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B3 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B4, de Parts Sociales de Catégorie B5, de Parts Sociales

de Catégorie B6, de Parts Sociales de Catégorie B7, de Parts Sociales de Catégorie B8, de Parts Sociales de Catégorie B9, ni de Parts Sociales de Catégorie B10;

(iv) en quatrième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B4, pour un montant égal (i) à un pourcent (1%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B4 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B5, de Parts Sociales de Catégorie B6, de Parts Sociales de Catégorie B7, de Parts Sociales de Catégorie B8, de Parts Sociales de Catégorie B9, ni de Parts Sociales de Catégorie B10;

(v) en cinquième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B5, pour un montant égal (i) à un virgule vingt-cinq pourcent (1.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B5 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B6, de Parts Sociales de Catégorie B7, de Parts Sociales de Catégorie B8, de Parts Sociales de Catégorie B9, ni de Parts Sociales de Catégorie B10;

(vi) en sixième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B6, pour un montant égal (i) à un virgule cinquante pourcent (1.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B6 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B7, de Parts Sociales de Catégorie B8, de Parts Sociales de Catégorie B9, ni de Parts Sociales de Catégorie B10;

(vii) en septième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B7, pour un montant égal (i) à un virgule soixante-quinze pourcent (1.75%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B7 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B8, de Parts Sociales de Catégorie B9, ni de Parts Sociales de Catégorie B10;

(viii) en huitième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B8, pour un montant égal (i) à deux pourcents (2%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B8 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B9, ni de Parts Sociales de Catégorie B10;

(ix) en neuvième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B9, pour un montant égal (i) à deux virgule vingt-cinq pourcents (2.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B9 ou (ii) au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2 si il ne reste pas de Parts Sociales de Catégorie B10; et

(x) en dixième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B10, pour un montant égal au reste des Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2; et

(c) aux associés, en proportion du nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société, un montant égal aux bénéfices n'étant pas qualifié comme Profits des Parts Sociales Via (Lux) 1 ni Profits des Parts Sociales Via (Lux) 2.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués conformément aux dispositions de 15.2, à tout moment dans les conditions suivantes:

(a) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(b) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(c) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(d) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

15.4 En plus du capital social, il pourra être établi (i) un compte de prime d'émission dans lequel toute prime d'émission payée lors de la souscription de toute part sociale sera comptabilisé et (ii) un compte d'Apport en Capitaux Propres dans lequel tout Apport en Capitaux Propres sera comptabilisé. Le montant de prime d'émission et d'Apport en Capitaux Propres peut être utilisé par la Société pour procéder au rachat de parts sociales auprès de ses associés, afin de compenser toute perte réalisée, afin de procéder à des distributions aux associés sous la forme de dividendes ou être allouée à la réserve légale. Dans les Statuts, Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par les associés de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

## VI. Dissolution - Liquidation

### 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'assemblée des associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés conformément aux dispositions de 15.2.

## VII. Disposition générale

**17. Disposition générale.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement trois mille six cents euros (EUR 3.600,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à l'étude du notaire soussigné, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire de l'Associé Unique signe avec le notaire soussigné, l'original du présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 2 février 2015. GAC/2015/937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042059/854.

(150048137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

---

### **Argan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 195.424.

### — STATUTS

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE SEIZE MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SJR S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4-6, Rue du Fort Rheinsheim, L - 2419 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 150016,

ici représentée par Monsieur Paul BOBAN, employé à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 9 février 2015, laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

### *«Préambule*

La création d'une société à responsabilité limitée s'inscrit dans le cadre de l'autonomisation patrimoniale de chacune des branches familiales de Julien, Claire et Nicolas Ruggieri.

Elle permettra de constituer un patrimoine pour chaque branche familiale, orienté selon les perceptions de chacun dans le respect des valeurs de la famille Ruggieri, affirmées dans la Charte familiale du 23 décembre 2006 et du Pacte familial du 7 octobre 2014.

Ces valeurs, pour l'essentiel, consistent dans la responsabilité de chacun par rapport au patrimoine dont il est dépositaire à l'égard des générations futures.

La présente société ayant vocation à développer et transmettre un patrimoine pérenne à destination des générations futures de la branche familiale afin que chacun puisse orienter les investissements patrimoniaux en fonction de ses spécificités économiques et culturelles.

Développer et transmettre la Société aux générations futures sera son objectif principal, et comme il était prévu dans la Charte familiale, «toutes les décisions stratégiques devront être prises à l'aune de cette exigence de contrat social intergénérationnel, qui prévaut sur tous les autres impératifs».

Dans ce cadre, la société n'a pas vocation à rémunérer ses dirigeants ou associés, ni à assurer des éléments de leur train de vie de façon directe ou indirecte.

La Société doit s'abstenir de toute participation directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans tout parti politique, tout mouvement religieux, confessionnel, ou sectaire.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «Argan Luxembourg S. à r. l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévues par la loi, réaliser toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social et ce en accord avec l'esprit du Préambule.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euro) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir chacun sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances. Le mandat du ou des gérants est exercé à titre gratuit.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.».

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et paiement*

Les 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, SJR S.à.r.l., prédé-signée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en espèces de sorte que la somme de EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

#### *Frais*

Les frais incombant à la société du chef de sa constitution ont été évalués à environ trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Est appelé à la fonction de gérant unique:

1. Monsieur Julien RUGGIERI, né le 7 avril 1974 à Thionville, demeurant professionnellement au 4-6 rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg;

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant est établi pour une durée indéterminée.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 4-6, Rue du Fort Rheinsheim, L- 2419 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BOBAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8246. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015043334/131.

(150049855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

**Genesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4391 Pontpierre, 19, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015041001/10.

(150046768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

**Graphopolis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 33.038.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 février 2015*

I. Conformément à l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration décide de nommer la Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A., ayant son siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B150.527, en sa qualité d'expert-comptable, comme dépositaire des titres au porteur de la société GRAPHOPOLIS S.A., et ce à compter de la présente décision.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015041005/16.

(150047062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

**Luxmont GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 61A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.068.

*Constatation de cession de parts sociales*

Suite à plusieurs conventions de cession de parts sociales sous-seing privé, signées par les cédants et les cessionnaires en date du 11 mars et acceptées par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société Luxmont GmbH est désormais réparti comme suit:

Monsieur Valdy Rodolphe LOUVES, né le 21/06/1982 à Grand-Bourg (France) demeurant à L-8510

Redange-sur-Attert, 43, Grand-Rue: cent parts sociales . . . . . 100

TOTAL: cent part sociales . . . . . 100

*Décision de l'Associé unique du 11 mars 2015*

L'associé unique de la société Luxmont GmbH a décidé, en date du 11 mars 2015 de prendre les résolutions suivantes:

- Monsieur Damir NURKOVIC, né le 24/08/1982 à Rozaje (Montenegro) demeurant à L-8510 Redange-sur-Attert, 14A, Grand-Rue,

est révoqué avec effet immédiat de son mandat de gérant unique de la société.

Par conséquent, l'associé unique décide de nommer en tant que gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Valdy Rodolphe LOUVES, né le 21/06/1982 à Grand-Bourg (France) demeurant à L-8510 Redange-sur-Attert, 43, Grand-Rue

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Pour extrait conforme

Valdy Rodolphe LOUVES

*L'associé unique*

**Suit la version en langue allemande:**

*Feststellung von Anteilsübertragungen*

Gemäss mehreren privatschriftlichen Anteilsübertragung, die von der Geschäftsführung genehmigt worden sind, setzt sich das Gesellschaftskapital der Luxmont GmbH wie folgt zusammen:

Herr Valdy Rodolphe LOUVES, geboren am 21/06/1982 in Grand-Bourg (Frankreich) wohnhaft in L-8510 Redange-sur-Attert, 43, Grand-Rue: hundert Anteile . . . . .	100
Total: hundert Anteile . . . . .	100

*Beschluss des alleinigen Anteilhabers vom 11. März 2015*

Am 11. März 2015 hat der alleinige Anteilhaber beschlossen:

- Herrn Damir NURKOVIC, geboren am 24/08/1982 in Rozaje (Montenegro) wohnhaft in L-8510 Redange-sur-Attert, 14A, Grand-Rue,

mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer abzubrufen.

Daraufhin wird:

- Herr Valdy Rodolphe LOUVES, geboren am 21/06/1982 in Grand-Bourg (Frankreich) wohnhaft in L-8510 Redange-sur-Attert, 43

für eine unbegrenzte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer ernannt.

Die Gesellschaft wird rechtmäßig durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Luxemburg, den 11. März 2015.

Valdy Rodolphe LOUVES

*Der alleinige Anteilhaber*

Référence de publication: 2015040515/48.

(150046276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**Enéide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 189.652.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Enéide S.A.", établie et ayant son siège à L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2884 du 11 octobre 2014, non modifiée depuis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 189.652.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Alain MEURISSE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Didier SPITZER, administrateur de sociétés, demeurant à F-67201 Eckbolsheim (France), 11, rue du Milieu.

L'assemblée choisit comme scrutateur Didier SPITZER, administrateur de sociétés, demeurant à F-67201 Eckbolsheim (France), 11, rue du Milieu.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de la commune de Reckange-sur-Mess à la commune de Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société;

2.- Fixation de l'adresse à L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de la commune de Reckange-sur-Mess à la commune de Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société comme suit:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MEURISSE, SPITZER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 février 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 6120. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signe): THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040926/51.

(150046555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

---

**Highland VIII - Lux (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.174.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041029/10.

(150046993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

---

**II Bacio di Stile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.277.

*Extrait suite à la cession de parts sociales du 13 février 2015*

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales, daté du 13 février 2015, que les parts sociales de la Société ont été transférées avec effet immédiat de la manière suivante:

Sette S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.999, en tant que cédant, a cédé 2,500 parts sociales à Gattyan Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.190.

De sorte que, depuis le 13 février 2015, l'unique associé de la Société est Gattyan Group S.à r.l., tel que précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 mars 2015.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015041042/23.

(150047265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

---